

Toulouse, le vendredi 3 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En Haute-Garonne, la mobilisation contre les violences conjugales continue

Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie de Covid-19 constitue un terreau qui peut être favorable aux violences conjugales. Le Gouvernement reste pleinement mobilisé sur le sujet et continue d'assurer l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Les pharmacies s'engagent pour accueillir les victimes de violences intra-familiales

Le Ministère de l'Intérieur en partenariat avec l'ordre des pharmaciens a souhaité la mise en œuvre d'un dispositif complémentaire d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales. Ces dernières pourront désormais être accueillies par la pharmacie la plus proche de leur domicile où l'alerte sera immédiatement donnée auprès des forces de l'ordre et ainsi permettre une prise en charge rapide des victimes. Une signalétique est en cours d'élaboration afin que toutes les pharmacies puissent l'apposer sur leurs officines pour prévenir de l'existence de ce dispositif.

La plateforme https://arretonslesviolences.gouv.fr/

La plateforme rappelle les principaux dispositifs d'écoute mis en place :

- le 17 et le 114 (sms), en cas d'urgence (victimes et/ou témoins) ;
- le 3919, pour recevoir de l'aide anonymement et gratuitement ;
- le portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes* accessible via le site internet https://www.service-public.fr/ et l'adresse www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr Ce service est gratuit, disponible 24 h/24 h, 7 jours sur 7, depuis son ordinateur, tablette, smartphone et sans obligation de déclarer son identité.

Sous la forme d'un « tchat », discussion interactive instantanée, le portail permet un échange personnalisé et adapté avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes. L'objectif est de permettre à toutes les victimes d'entrer en contact, depuis chez elles, avec ces personnels spécialisés pour les accompagner vers le dépôt de plainte et, dans l'hypothèse où elles n'y seraient pas prêtes, de les orienter vers des partenaires du ministère de l'intérieur et vers des associations spécialisées et d'aide aux victimes (qui continuent d'assurer l'accueil des victimes par téléphone).



Les associations maintiennent leurs permanences

En Haute-Garonne plusieurs associations restent joignables :

Associations spécialisées violences faites aux femmes

Association pour l'initiative autonome des femmes (APIAF) (Toulouse) : 05.62.73.72.62

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) (Toulouse + permanences) :

05.34.31.23.31

Du côté des femmes (Muret) : 05.34.63.16.74 Femmes de papier (Saint-Gaudens) : 05.61.89.43.07 Olympe de Gouges (Toulouse) : 05.62.48.56.66

Associations généralistes d'aide aux victimes

Association Commingeoise de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (ACCJSE) (Saint-Gaudens):06.81.35.72.61

France Victimes 31 (Toulouse + permanences): 05.62.30.09.82

Association spécialisée auteurs de violences

AVAC: 05.61.21.05.28

Association spécialisée contraception, IVG, sexualités

Planning Familial (Toulouse): 05.61.25.54.17

·près de 7 000 échanges ont été réalisés

·près de 2 000 signalements ont été transmis pour enquête aux services de police et de gendarmerie compétents.

Contact presse Préfecture de région Occitanie : 06.45.89.72.16 / 05.34.45.36.17 - communication@occitanie.gouv.fr

^{*} Depuis le lancement du portail :